



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/160
30 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 39 et 148 de la liste
préliminaire*

LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Lettre datée du 27 mai 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre du 3 février 1997 que vous a adressée le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/71), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note verbale datée du 2 mars 1997 que le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a adressée à l'ambassade des Émirats arabes unis à Téhéran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 39 et 148 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

* A/52/50.

ANNEXE

Note verbale datée du 2 mars 1997, adressée à l'ambassade des
Émirats arabes unis à Téhéran par le Ministre des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade des Émirats arabes unis à Téhéran et, se référant à la note datée du 28 janvier 1997 que le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a adressée à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Abou Dhabi, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit.

On sait que la barge No 1326, transportant des véhicules et des matériaux de construction, a été séparée de son remorqueur par le mauvais temps et poussée par le vent dans les eaux territoriales des Émirats arabes unis. Dix heures après qu'une demande d'aide eut été adressée aux autorités portuaires de Ras al-Khaimah, la barge a été remorquée jusqu'au port de Mina Seghar par le remorqueur Hana. La présence de cette barge dans les eaux territoriales des Émirats arabes unis était donc imputable au seul mauvais temps, qui l'avait désaccouplée de son remorqueur.

Étant donné les relations amicales et de bon voisinage qui existent entre les deux pays, le Gouvernement de la République islamique d'Iran attendait du Gouvernement des Émirats arabes unis qu'au lieu de porter l'incident à l'attention des organismes internationaux, il lui prête assistance pour que la barge puisse faire retour en République islamique d'Iran.
